

FA-FPT : Union départementale Ardéchoise et Union Départementale de la Drôme qui s'inscrivent dans un accompagnement des professionnels œuvrant au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Les syndicats FA-FPT sont des syndicats professionnels spécialisés, représentatifs de la Fonction Publique Territoriale qui défendent les valeurs suivantes :

- **Apolitisme**
- **Autonomie**
- **Indépendance**
- **Accompagnement des agents : veille professionnelle, via des réseaux métiers...**
- **IFS Institut de formation National FAFPT agréé**

**Ils défendent le service public
et les agents qui le font vivre
dans le cadre d'un dialogue constructif !**

En cela, ils accompagnent localement les agents dans leur vie professionnelle.

Grâce à ses formateurs agréés par l'Institut de Formation Syndicale (IFS), la FA-FPT propose des sessions de formation. Elles sont ouvertes prioritairement aux adhérents, mais également aux non adhérents. Elles entrent dans le cadre juridique de la formation syndicale autorisée. A ce titre, elles bénéficient des Congés de Formation Syndicale pour les agents qui y participent.

Cette session de formation a été élaborée par l'IFS, l'Union Départementale Ardèche et l'Union Départementale Drôme de la FA-FPT.

**Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale
FA-FPT Union départementale Ardéchoise**



07 66 59 08 96 - 07 68 95 02 81



ud.fafpt.ardechoise@gmail.com

Centre de Gestion Ardèche

Parc d'activités du Vinobre - 175 Chemin des Traverses - CS 70187
07204 LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS



FORMATION "RIFSEEP"

Jeudi 9 juillet 2026

**Conseil Départemental
Pôle Bésignoles - Salle Mont Gerbier
8-10 Route des Mines - 07000 PRIVAS**

**« Vous former vous permet de monter
en compétence et d'être plus efficace :
c'est un investissement ! »**

**Session de formation syndicale ouverte
aux agents titulaires et contractuels
Inscriptions avant le 9 juin 2026
(Places limitées)**

N° d'agrément encours / FA-FPT

L'Union départementale Ardéchoise, en partenariat avec l'Union Départementale de la Drôme de la FA-FPT, sous l'égide de l'Institut de Formation Syndicale de la FA-FPT, vous proposent une journée de formation syndicale gratuite (le repas est à votre charge).



**FORMATION
RIFSEEP
9 juillet 2026**

PROGRAMME du 9 juillet 2026 de 9h à 17h00

Le RIFSEEP, élément non obligatoire de notre rémunération, reste un véritable casse-tête pour beaucoup d'entre nous. Nous vous proposons d'en décrypter les rouages dans toutes les filières,... et de tenter de répondre aux questions pour lesquelles vous n'avez pas de réponse à ce jour.

- Présentation du Rifseep : base légale
- IFSE et CIA quelles différences ?
- IFSE et cotation de poste
- Questions diverses
- Retours d'expériences

PS : ne pas oublier de venir à la formation avec la délibération instaurant le RIFSEEP dans votre collectivité (et ses annexes), votre arrêté d'attribution et votre dernière fiche de paie.

**Journée animée par
Christine Blachère, formatrice nationale IFS**

Cette journée est ouverte à tous les agents territoriaux et aux contractuels dans le cadre des 12 jours de formation syndicale autorisés par les textes.

Comment faire :

1. Vous devez envoyer votre bulletin d'inscription (modèle ci-joint) à la FA-FPT
2. Dès réception et sous 72 heures, la FA-FPT vous enverra une demande de congé de formation à envoyer à votre collectivité avant le **9 juin 2026**. Sauf nécessité de service motivée, votre employeur vous accordera cette journée de formation.

*Accueil à partir de 8h30,
Café offert par l'UD FA-FPT Ardéchoise.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 9 juin 2026

par mail **ud.fafpt.ardechoise@gmail.com** (de préférence pour un traitement rapide)

Ou

par courrier à **Christine Riou 290 chemin de l'Arbre - 07000 ST JULIEN EN ST ALBAN**

Nom _____

Prénom _____

Adresse personnelle _____

Tél ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail _____ @ _____

Collectivité ou Etablissement public _____

Contractuel Stagiaire/Titulaire / Catégorie C B A

Grade _____

Adhérent FAFPT CD 07 Adhérent FAFPT autre Non adhérent

Je souhaite participer à cette session de formation organisée par la FAFPT—Union Départementale Ardéchoise / Union Départementale Drôme.

Je recevrai une demande de congé de la FAFPT à remettre au plus tard **le 9 juin** au service Ressources Humaines de ma collectivité (avec copie au N+1), soit 1 mois avant la date de la formation pour solliciter un congé de formation syndicale.

**Cette demande de congé tiendra lieu de convocation
si la formation est acceptée par votre collectivité.**

Le jour de la formation, pour l'organisation de la Pause déjeuner, je prévois (à ma charge) :

de déjeuner avec le groupe au restaurant

de ne pas déjeuner avec le groupe

Plus d'infos :  07 66 59 08 96 - 07 68 95 02 81  ud.fafpt.ardechoise@gmail.com